

Extrait du FCPE Jean Moulin

<http://fcpe.jmoulin.free.fr>

Projet de privatisation du restaurant scolaire à Jean Moulin

-- Archives --

Publié le dimanche 20 mai 2007

Modifié le vendredi 12 octobre 2012

Fichier PDF créé le dimanche 14 octobre 2012

Copyright (c) FCPE Jean Moulin - Tous droits réservés

Le Conseil Général du Rhône, en charge de la Cité Scolaire Jean Moulin, a décidé de façon totalement unilatérale de procéder à une délégation du service public de restauration au Collège et au Lycée.

Lors du Conseil d'Administration du Collège le 29 mars dernier, il nous a été demandé en urgence (point rajouté à l'ordre du jour suite à un courrier de la veille du Conseil Général) d'autoriser la direction de l'établissement à répondre favorablement au Conseil Général lui demandant l'autorisation d'engager cette procédure, qui est en fait la première étape de la privatisation.

La FCPE s'est clairement prononcée contre et le vote à bulletins secret a confirmé le refus d'une très forte majorité des membres du Conseil d'Administration (12 contre, 2 pour et 2 abstentions). Consulté à son tour le 27 avril, le CA du Lycée a adopté la même position (18 contre, 1 abstention).

Nos recherches ultérieures nous ont montré qu'en fait cette initiative datait du 2 février, date à laquelle le Conseil Général a délibéré et autorisé son exécutif à engager cette procédure pour plusieurs établissements du Rhône, dont la Cité scolaire Jean Moulin. Pourquoi avoir alors attendu la veille d'un CA pour tenter de passer en force sur un sujet aussi sensible ? Cette absence totale de communication et de concertation ainsi que le silence observé sur l'avenir des personnels n'augurent rien de bon.

Il est vrai que la privatisation de la restauration scolaire ne sera pas sans conséquence pour chaque famille concernée. A Jean Moulin, plus de 90 % des élèves profitent du restaurant. **Par expérience, nous savons que l'arrivée d'un prestataire privé se traduit toujours par une forte hausse du prix du repas, augmentation à 2 chiffres généralement.**

Par ailleurs, la volonté affichée et prouvée de ne plus consulter le Conseil d'Administration sur les tarifs par exemple nous inquiète fortement. A noter d'ailleurs que les familles ne paieront plus la cantine de leurs enfants à l'agent comptable de Saint-Just pour les élèves Jean Moulin, mais directement à la société prestataire, ce qui réduira à quasi néant les possibilités de contrôle et d'intervention collective des usagers que nous sommes.

Pour une vision plus large et plus complète, lisez dans la même rubrique Actualités notre article sur les projets de convention, qui régulent les relations des collectivités territoriales et les établissements scolaire du second degré (Collèges - Lycées).

En étroite coopération avec la FCPE du Rhône, la FCPE Jean Moulin conduira toutes les actions nécessaires pour mettre en échec un projet particulièrement nuisible à l'intérêt des élèves, des familles, des personnels de l'établissement et, partant de l'intérêt général tout entier. Votre soutien nous sera certainement indispensable au cours des prochains mois